

## Mario Correia nommé Vice-président à la santé et la sécurité au travail



Mario Correia, Maître de Conférence en sociologie à Aix-Marseille Université et directeur de l'institut régional du travail d'Aix-en-Provence où il enseigne, a été nommé Vice-président délégué à la santé et la sécurité au travail par le Président Yvon Berland le 25 septembre 2012. Rencontre...

### Comment voyez-vous votre fonction de Vice-président à la santé et à la sécurité au travail ?

Véritable interface entre la gouvernance et les personnels, j'impulse la politique sur la santé et la sécurité au travail. Je préside le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, (CHSCT). Mon rôle est sur la médiation, pas sur l'intervention directe dans les services.

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Composés

notamment d'une délégation du personnel, de médecins du travail, du directeur général des services, de la direction des ressources humaines, des services juridiques, d'une assistante sociale, des ingénieurs hygiène et sécurité des différents campus, d'experts habilités, le CHSCT dispose d'un certain nombre de moyens pour mener à bien sa mission (information, recours à un expert...)

Nous sommes à l'étape de la mise en place du processus. Il s'agit de faire un état des lieux de la santé des agents, de repérer des situations problématiques, mais aussi de faire un état des produits manipulés, de l'étude des espaces, de l'organisation du travail. Mon rôle est d'anticiper les problèmes. Après cet état des lieux, il s'agit de négocier des politiques de prévention avec les différents partenaires présents au CHSCT.

Un groupe de travail sur les risques psycho-sociaux a été également créé et se réunira prochainement, composé de médecins du travail, de représentants du personnel, des ingénieurs hygiène et sécurité et d'experts habilités.

### Sur qui comptez-vous pour vous faire remonter les besoins ? Vous rendez-vous directement sur les sites ?

Nous visitons un lieu une fois par mois, désigné comme pouvant

rencontrer des problèmes. Il y a alors identification des difficultés. Nous établissons un tableau de bord, un mode de règlement, ou des arbitrages (par exemple financiers, dans ce cas il y a préconisation et proposition de diagnostic).

La directrice du service santé et sécurité au travail, Christine Blanc, fait le relais avec les ingénieurs sur le site. Puis il y a le médecin du travail, Irène Sari-Minodier, dont les services rencontrent le personnel régulièrement et nous font remonter les informations.

### Qu'est-ce qui vous a décidé à accepter cette fonction ?

J'ai accepté parce qu'il existe une charte de sécurité au sein de l'université, et que je suis en total accord avec la politique d'Yvon Berland. Ici, on prend le temps pour identifier les problèmes sans se précipiter, en instaurant un dialogue avec les agents. Ce sont eux les mieux placés pour dire ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas dans leur travail au quotidien, ceci est pris en compte à Aix-Marseille Université. Ce n'est pas le cas partout.

**CONTACT :**  
[mario.correia@univ-amu.fr](mailto:mario.correia@univ-amu.fr)